

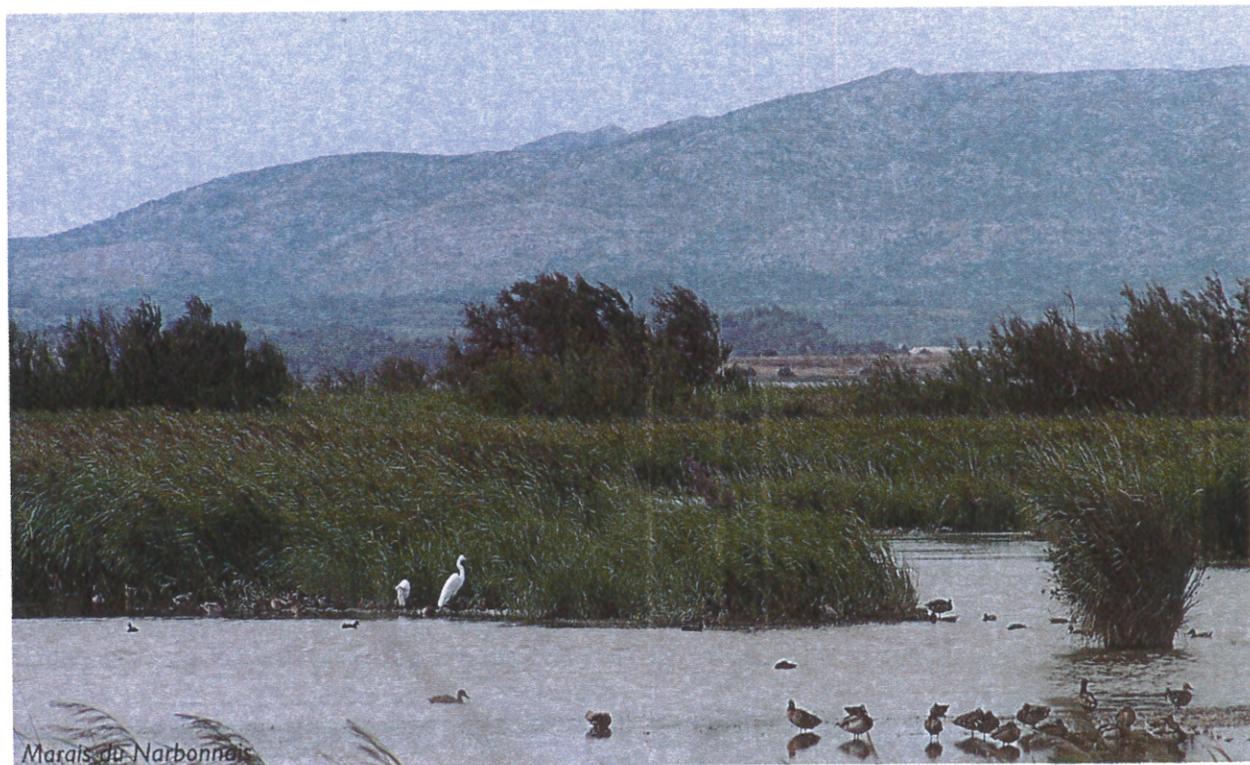
**LE CONSERVATOIRE
DU LITTORAL :
LE PLUS GRAND PROPRIÉTAIRE
DE TERRAINS DE LA RÉGION**



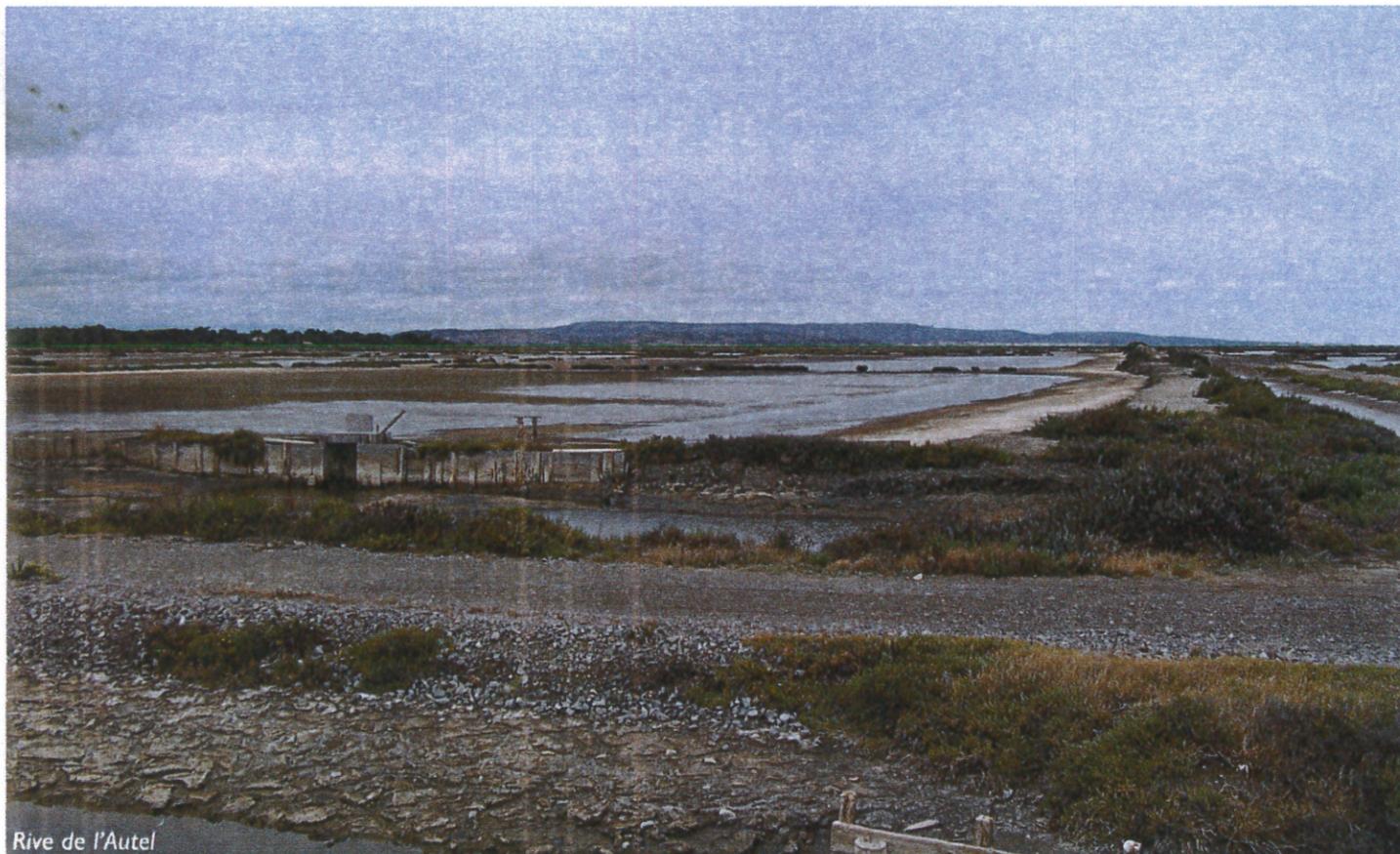
Suite à l'acquisition il y a quelques mois de 1200 hectares au groupe Salins, le conservatoire du littoral dont l'une des missions est la sauvegarde des espaces naturels d'intérêt biologique et paysager devient le plus grand propriétaire de terrains de la région Languedoc-Roussillon avec 10 400 ha de terrains protégés ouverts au public et gérés par les collectivités territoriales dans le respect des équilibres écologiques et des paysages. Nous vous proposons une visite de ces espaces situés aux quatre coins des départements de notre belle région.



Les négociations ont été longues et souvent difficiles mais le résultat est à la hauteur des espérances : le conservatoire du littoral dispose désormais d'un capital foncier environnemental des plus conséquents. Pour ce faire « toutes les voies judiciaires ont été épuisées entre l'acheteur, le conservatoire aidé par le conseil régional et l'agence de l'eau et le vendeur, le groupe Salins » explique Chantal Gil-Fourrier, l'avocate du conservatoire. Au total le conservatoire a dû déboursier 8 millions d'euros, la région et l'agence de l'eau 2 millions chacun, pour acquérir les 1200 ha. Il s'agit là de la plus importante transaction foncière jamais réalisée. Elle permet d'assurer l'avenir de



Marais du Narbonnais



Rive de l'Autel

plusieurs sites remarquables de la côte languedocienne qui ont été aménagés et protégés par l'activité salinière pendant des décennies et qui méritent d'être définitivement préservés. Reste dorénavant à valoriser ces terrains notamment aux yeux du grand public. Dans l'Aude sur le site de Sainte Lucie, le conservatoire devrait constituer une réserve naturelle régionale de 600 hectares ouverte au public. L'écotourisme sera également développé avec l'ouverture cette année du site préservé de Paulilles dans les

PO qui accueillera un musée retraçant le passé industriel du site.

DES SITES REMARQUABLES : EXEMPLE À L'APPUI

LE SITE DE SAINTE-LUCIE

Situés entre l'étang de Bages-Sigean et la mer, les Salins de Sainte Lucie constituent une unité paysagère exceptionnelle, en continuité géographique avec l'île de Sainte Lucie déjà protégée par le Conservatoire (acquisition dès 1983).

En 2006, sur proposition de la Compagnie des Salins, soucieux de la mise en place d'une gestion écologique des salins à la suite de la cessation d'activité sur ce secteur, une concertation a été réalisée entre le propriétaire, le CEN-LR, la commune et le Conservatoire pour veiller à la reconversion de cette zone d'activité. Cette démarche a pour but de protéger ce lieu de repos pour les nombreuses espèces qui font escale sur les partènements (en particulier les laro-limicoles : Avocette élégante, Echasse blan-

che, Chevaliers...), depuis l'arrêt de leur utilisation pour la production de sel. On relève également des éléments botaniques exceptionnels (steppes salées, limonium,...) qui ont été recensés dans le cadre du programme « Life Lagune LR ». Dans cette optique de protection, le Conservatoire envisage, avec son gestionnaire (commune de Port-la-Nouvelle), d'intervenir en maîtrisant la fréquentation (en particulier des véhicules motorisés), et en mettant en œuvre des actions de gestion favorables à la nidification des laro-limicoles.

Une convention avec le Parc Naturel Régional de la Narbonnaise est en cours de négociation pour apporter un appui technique aux gestionnaires.

LA CAMARGUE GARDOISE

L'étang du Médard et ses berges constituent une zone humide insérée entre des landes au nord, des terres agricoles au nord-est, des marais salans en exploitation de l'est au sud, et la zone urbaine du Grau-du-Roi à l'ouest. Il faut également préciser, que sur les 33 espèces de laro-limicoles présentes en France, 46 % dépendent quasi exclusivement des lagunes et de leurs milieux environnants pour accomplir leur cycle de reproduction. La gestion hydraulique des lagunes et des milieux humides (marais, étangs, salins) joue par conséquent un rôle important pour préserver les colonies d'une destruction par submersion des nids ou assèchement des sites de reproduction. Par cette opération, l'étang du Médard, remis en gestion à la

Le C
publ
Il a p
avec
natu
ou p
Son
la p
et n
rivag
« Le
se a
exp
pas
le r
outi
et c



Camarg

Les missions du conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral est un établissement public national créé par la loi du 10 juillet 1975. Il a pour mission de sauvegarder, en partenariat avec les collectivités territoriales, les espaces naturels côtiers ou lacustres d'intérêt biologique ou paysager.

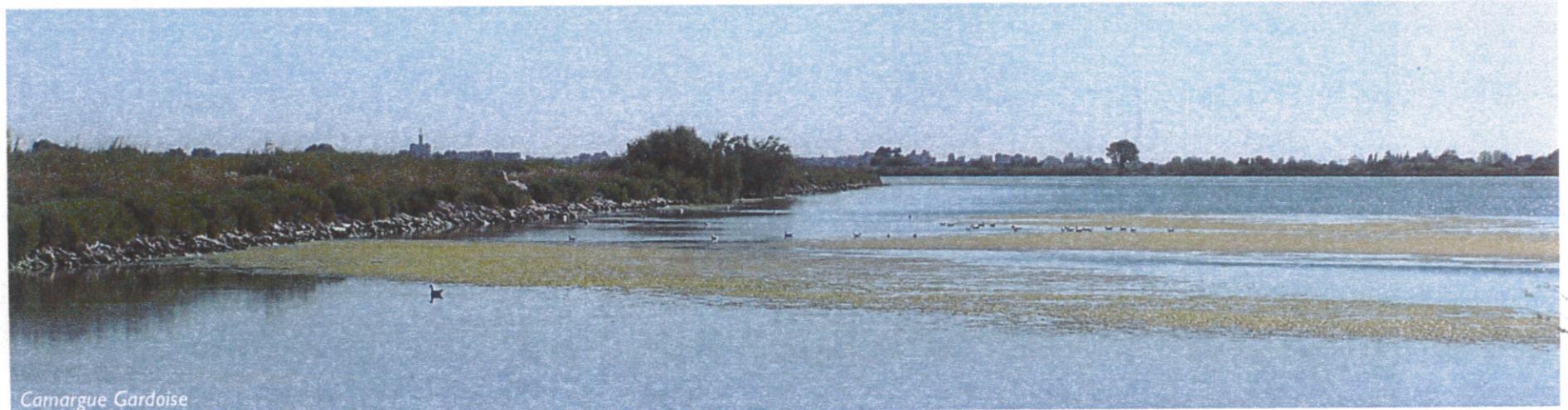
Son objectif est de garantir ainsi, à l'horizon 2050, la pérennité d'un patrimoine naturel, terrestre et maritime, représentant le "tiers sauvage" des rivages de la France métropolitaine et d'Outre-mer. « Le Conservatoire du littoral est une réponse apportée par les pouvoirs publics, au désir exprimé par l'opinion publique, qui n'en finit pas de contempler la mer et d'entretenir avec le rivage une relation affective. Il est aussi un outil au service de l'aménagement du territoire et des collectivités locales, dans un souci de

rationalité économique et sociale. Il est enfin un moyen efficace pour assurer la protection nécessaire des espaces naturels maritimes et lacustres. » (Dominique Legrain). Créé par la DATAR, en 1975, le Conservatoire du littoral est aujourd'hui propriétaire de 103 000 ha, représentant environ 11% du linéaire côtier métropolitain.

Les pouvoirs publics attendaient de cet établissement qu'il parvienne à résoudre les contradictions inhérentes à la triple dimension écologique, économique et sociale caractérisant l'espace littoral. Si les attentes et les objectifs paraissaient clairement énoncés, la mise en œuvre de la stratégie d'acquisition foncière, en particulier, s'avérât très vite plus complexe que prévue. Le pragmatisme et la négociation furent

de rigueur.

Par ailleurs, la protection du patrimoine interférait avec la complexité de la gestion du vivant (végétal, animal et humain), de la diversité du milieu et du sens que la société entendait conférer au devenir de la nature. À cette occasion la notion d'équilibre écologique fit pour la première fois son apparition dans le droit français. Autre complexité enfin, le Conservatoire a aussi pour mission d'accueillir, sur les terrains dont il assure la protection, les vacanciers, les touristes, les promeneurs, les randonneurs. Tout le pari du Conservatoire consiste à protéger sans interdire. À éduquer plutôt qu'à réglementer. À sensibiliser plutôt qu'à verbaliser. Les hommes et les femmes du Conservatoire, ainsi que 550 gardes, sont là pour servir cette noble cause.



Camargue Gardoise

commune du Grau-du-Roi, devient le premier étang gardois protégé par l'acquisition de la surface en eau et non par la seule acquisition de ses berges.

LES COUSSOULES

Ces deux ensembles de parcelles, en nature de prés salés sont situés de part et d'autre de l'étang de La Palme dans l'Aude (Leucate). On note de nombreuses dégradations dues à la circulation de véhicules motorisés. La pression foncière sur les pourtours de ces terrains est

également très forte, soit par le phénomène de cabanisation soit par l'urbanisation. Deux des quatre motivations d'acquisition de l'Établissement sont ici réunies : la restauration d'un site marqué par un processus de dégradation et une situation de très fortes pressions foncières, où le site demeure menacé, malgré la réglementation, par l'urbanisation ou la cabanisation. La commune de Leucate, déjà gestionnaire des terrains du Conservatoire sis sur son territoire, gèrera également cette nouvelle acquisition. Une convention avec le Parc Naturel Régional

de la Narbonnaise est en cours de négociation pour apporter un appui technique aux gestionnaires.

L'ÉTANG DE VIC

L'étang de Vic s'étend sur plus de 1255 hectares. Ce site classé a la chance de posséder une nature et un environnement préservé de toute menace : ses rives sont assez peu accessibles et peu urbanisées. Il accueille une grande population d'oiseaux (grèbes huppées, aigrettes, canards, flamants, échasses..) ainsi que beaucoup de poissons. La pêche

est d'ailleurs la principale activité humaine sur l'étang, qui est délimité au nord par les marais et les salins de Vic et Villeneuve, et au sud par le canal du Rhône à Sète et l'étang de Pierre Blanche. Ce vaste étang bénéficie d'un environnement relativement sauvegardé car il est soumis à peu de menaces ; son bassin versant est peu urbanisé et les accès aux berges sont limités. C'est un site bordé au nord par de vastes marais humides d'un grand intérêt écologique et au sud par le canal du Rhône à Sète et l'étang de Pierre Blanche.



Les Coussoules





La salinité enregistrée sur l'étang de Vic montre un rythme saisonnier classique pour ce genre de milieux avec une hausse estivale et une baisse hivernale. Les moyennes se situent autour de 23 g/l pour un minimum absolu d'environ 3 g/l et un maximum absolu d'environ 44 g/l.

CRIQUE DE L'ANGLE

L'étang de Thau est la plus grande lagune du Languedoc-Roussillon (750 ha, profondeur moyenne de

4m, 260 millions de m³), son bassin versant couvre 280 km². Le Bassin de Thau, c'est-à-dire l'étang lui-même et ses bordures, accueille de nombreuses espèces d'oiseaux inféodées au littoral et revêt une importance internationale pour certaines espèces comme le Tadorne de Belon ou le Flamant rose.

C'est un lieu de nidification majeur pour la Mouette rieuse (53% des effectifs régionaux), l'Avocette élégante (14% des effectifs régionaux), l'Echasse blanche (8% des effectifs

régionaux), la Sterne pierregarin (26% des effectifs régionaux). On y produit plus de 200 000 tonnes d'huîtres et 7 000 tonnes de moules par an (5 000 emplois induits). Ce milieu a bénéficié de deux contrats de baie successifs axés sur la préservation d'une qualité sanitaire compatible avec la conchyliculture et le maintien des zones humides de pourtour. Dans le cadre du deuxième contrat (1996-2001), une étude sous maîtrise d'ouvrage du département de

l'Hérault a caractérisé et proposé la valorisation des zones humides périphériques : les zones humides au nord de l'étang (500 ha), la réserve du Bagnas (561 ha), et le Lido (900 ha).

La réserve du Bagnas est aujourd'hui propriété du Conservatoire du Littoral et le Lido est en cours d'acquisition (Salins de Villeroy, Château de Villeroy, Salins du Quinzième).

La zone humide la plus importante du nord de l'étang de Thau est le Pré de Baugé (59 ha acquis).

RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DU BAGNAS

À l'ouest de l'étang de Thau, sur l'ancien delta de l'Hérault, la Réserve Naturelle du Bagnas reste l'ultime refuge naturel sur une côte vouée au tourisme balnéaire.

Sur près de 600 hectares une belle diversité de milieux naturels, allant de la plage et des dunes à l'étang plus sauvage du Grand Bagnas, est complétée par une multitude d'oiseaux, centre d'intérêt principal de la réserve (plus de 200 espèces et plus de 10 000 oiseaux d'eau).

Préservée de l'installation d'un parc de loisirs par une haute lutte associative, le Bagnas est aujourd'hui un sanctuaire de nature que la Société de Protection de la Nature d'Agde n'hésite pas cependant à faire découvrir.

Le conservatoire du littoral acquiert peu à peu tous les terrains en Réserve Naturelle dont la gestion délicate en matière hydraulique et impact de la fréquentation sera ainsi facilitée.

L'intérêt de la réserve tient dans la grande diversité des milieux naturels et de celle de l'avifaune.

Bien représentative des zones humides méditerranéennes, la réserve présente plus d'une vingtaine de milieux naturels, de la plage aux étangs, sous l'influence de la topographie, des niveaux d'eau et de la salinité. Sept habitats sont ainsi protégés au titre de la directive "Habitats" ; dunes, sensouires, prés salés et lagunes.

À cette diversité s'associe celle de l'avifaune, et le Bagnas reste un haut lieu de l'ornithologie en France, avec 211 espèces observables au long de l'année dont 67 nicheuses et 145 migratrices.

Les bonnes années 10 000, oiseaux d'eau occupent la réserve.



Bord de la réserve de Bagnas